

Signature de la charte « *Engagement pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements dans le département du Rhône* » par douze acteurs de l'aménagement du territoire du Rhône

Lundi 15 juin 2009 au CAUE du Rhône

Les lotissements participent pleinement au développement urbain et à la recherche actuelle de qualité de vie dans cette forme d'habitat où se conjuguent nature, espaces collectifs et intimité. Cependant, de nombreux efforts restent à entreprendre pour améliorer leur qualité urbaine, paysagère et environnementale.

C'est pourquoi, dans le département du Rhône, les acteurs de l'aménagement ont décidé de se concerter autour de la question de la qualité des lotissements. Au fil de leurs échanges et débats, ils sont parvenus à une vision commune des objectifs à atteindre. Le 15 juin 2009, ils ont signé la charte « Engagement pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements dans le département du Rhône ».

Cette charte prévoit la poursuite de la commission *qualité des lotissements* qui, depuis 2003, préalablement au dépôt du permis d'aménager, offre aux élus et aux aménageurs la possibilité de dialoguer avec les conseillers du CAUE, du SDAP, de la DDE du Rhône ...

Cette charte est une première étape pour engager la production des lotissements dans le développement durable. C'est grâce à un dialogue toujours plus encouragé et soutenu entre l'ensemble des acteurs que des lotissements exemplaires pourront être produits dans le département du Rhône.

Les signataires

Les associations d'élus

- Association des maires du Rhône (AMR), **Elisabeth Lamure**, présidente
- Association des maires ruraux du Rhône (AMRR), **Martine Surrel**, présidente

Les organisations professionnelles

- Chambre départementale du Rhône des géomètres-experts (CDRGE), **Guillaume Aronica**, président
- Conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes (CROARA), **Philippe Berthelot**, président
- Fédération Française du Paysage de Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté (FFP), **Pricilla Tetaz**, présidente

- Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs Rhône-Alpes (SNAL), **Yann Marchand**, Président
- Union des Maisons Françaises du Rhône (UMF), **Paul Meyer**, Président

Les institutions et les associations à mission de service public

- Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE), **Béatrice Vessiller**, Présidente
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (CAUE), **Paul Delorme**, Président
- Direction Départementale de l'Équipement du Rhône (DDE), **Vincent Amiot**, Directeur régional et départemental
- Hespul, **Paul Coste**, président
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône (SDAP), **Pierre Franceschini**, Chef du service

Contacts presse

CAUE du Rhône : Nathalie Colonge – 04 72 07 44 55 / n.colonge-michon@caue69.fr

SNAL Sud-Est : Audrey Gloor –06 07 61 99 46 / audreygloor@snal.fr